



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION ALBRET / REGION NOUVELLE AQUITAINE

La Région Nouvelle Aquitaine et Albret Communauté s'appêtent à signer un nouveau contrat de développement territorial, appelé « contrat de développement et de transition », s'inscrivant dans une continuité partenariale.

Le service « Etudes et prospectives » de la DATAR Région Nouvelle Aquitaine a dressé un dossier statistique et cartographique de l'Albret en juin 2021, complété par une analyse des enjeux environnementaux.

En prévision de cette nouvelle contractualisation, il convient de dresser, à partir de la synthèse des données statistiques 2019 du territoire, un bilan des principaux enjeux à relever pour l'Albret, conduisant à l'identification de projets stratégiques générateurs d'attractivité.

1. Synthèse des données statistiques et cartographiques

Du point de vue des *dynamiques démographiques*, Albret Communauté, composé de 26 254 habitants, est qualifié de **milieu rural à 100%** (population peu dense) ; plus de 75% de la population habite dans une commune rurale.

Pour la période 2012-2017, la population décroît du fait du solde naturel négatif (- 0,45%), contrairement à l'ensemble de la Région Nouvelle Aquitaine qui connaît une croissance positive en raison de son solde migratoire (+0,51%). Cela présage pour l'Albret d'un **vieillessement de population** que l'attractivité territoriale ne permet pas de combler (risque de dépeuplement). L'Albret compte 36,8% de **retraités**, contre 31,8% en Région et 27,2% en France métropolitaine. La croissance du nombre de retraités reste faible mais demeure importante dans le tissu démographique local.

Le taux de croissance annuel moyen projeté à 2050 pour le département de Lot-et-Garonne est de 0,26%, dans la moyenne, entre la Corrèze (0,03%) et la Gironde (0,66%).

On compte 3,6% d'agriculteurs en Albret en 2017, contre 1,3% en Région et 0,8% en France métropolitaine ; le taux de croissance des agriculteurs exploitants sur 5 ans est de 9,5%, alors qu'il décroît en Région (- 10,3%), ce qui montre la **forte prédominance du secteur agricole** de l'Albret dont les acteurs (groupement d'employeur agricole, coopératives viticoles) portent des projets d'avenir pour le territoire permettant d'attirer les compétences et d'adapter les modes de production pour faire face aux mutations économiques et environnementales.

Le taux d'évolution de l'emploi est conforme au taux d'évolution de la population, négatifs tous les deux, ce qui ne doit pas faire oublier que le territoire dispose de leviers de développement

et d'attractivité. La catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de 13,3% entre 2012-2017 contre 9,8% en Région entre 2012-2017.

047-
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

Du point de vue des **dynamiques économiques**, on observe en Albret une certaine **résistance à la crise**, puisque l'évolution de l'emploi privé a évolué positivement de 2019 à 2020, contrairement au niveau régional, et que l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi au cours de l'année 2020 a été quasi nulle : 0,4% contre 4,3% en Région.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée reste assez significative en Albret (plus de la moitié). Les secteurs pesant le plus dans l'emploi sont : **l'agriculture-sylviculture et pêche, le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, l'hébergement médicosocial et social, l'enseignement et la construction.**

Les secteurs dont le poids dans le territoire est supérieur au poids du même secteur en France métropolitaine sont **l'agriculture-sylviculture et pêche, la fabrication de denrées alimentaires-boissons-tabac, l'hébergement médicosocial et social, l'enseignement et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles.**

Les effectifs d'emploi de **l'économie sociale et solidaire** sont proportionnellement plus importants en Albret qu'en Région ou en France métropolitaine (15,4% des effectifs, contre 12% en Région et 10,7% en France), ce qui marque **l'importance du tissu associatif**, des coopératives, mutuelles et fondations, dans le rôle de pourvoyeurs d'emplois.

Du côté du **tourisme**, on note que l'Albret est moins bien doté en nombre de places disponibles pour l'accueil touristique, et que cet aspect est **à développer.**

Les plus gros **établissements leader** d'emplois sont constitués de :

- secteur public (*Centre hospitalier d'Agen-Nérac, Communauté de communes Albret Communauté, Mairie de Nérac, les lycées George Sand, Jacques de Romas et Armand Fallières*)
- secteur privé de la semence (*Syngenta, Sesevanderhave, Epi de Gascogne, KWS, Limagrain*)
- 1 industrie technique (*Babcock Wanson*)
- 1 entreprise agroalimentaire bio (*Danival*)
- 1 coopérative viticole (*Vignerons de Buzet*)
- secteur privé et associatif de soins à la personne et d'insertion (*CAT foyer l'Essor, Agir Val d'Albret, 3 EHPAD des 2 vallées, l'Orée du Bois et Les prés du Moulin*)
- grande distribution (*Intermarché et super U*)

Du point de vue des **dynamiques sociales**, la dynamique de l'emploi est considérée comme médiane, et le territoire est considéré comme ayant un degré de pauvreté fort avec un degré d'inégalité médiane (territoire d'Albret **pauvre et moyennement inégalitaire**).

Du point de vue de **l'aménagement du territoire**, on observe en Albret un niveau **d'équipement et de services correct** eu égard à sa ruralité dans la ville-centre. Si les communes non-centres (i.e. ne disposant pas de l'essentiel du panier d'équipements) sont fortement surreprésentées par rapport au niveau régional et national, le temps d'accès aux communes disposant d'un niveau supérieur d'équipement est en moyenne légèrement inférieur au temps moyen observé au niveau régional ou national. Les **mobilités domicile-travail** sont importantes puisque 36% des résidents de l'Albret travaillent en dehors du territoire. Il existe en effet un flux de déplacement de la population active de l'Albret **vers l'agglomération agenaise**. Le flux sortant est plus important que le flux entrant : 2 035 sortants contre 639 entrants. Les déménagements concernent moins de 10% de la population en 5 ans.

La majorité des cours d'eau révèle un état écologique « moyen » ou « mauvais », indique la direction de l'environnement régionale. Les pollutions peuvent être d'origine agricole.

La consommation d'énergie finale par habitant concerne surtout le secteur résidentiel et le transport.

2. Mise en avant des principaux enjeux à relever

Des **marqueurs forts** spécifiques à l'Albret découlent de cette analyse statistique :

- un caractère rural, avec une population vieillissante, marquée par la part significative des retraités,
- une forte prédominance agricole,
- un territoire possédant une culture des solidarités locales (ESS),
- des atouts touristiques encore inexploités et valorisables,
- une certaine résistance à la crise, avec des pourvoyeurs d'emplois solides,
- un territoire pauvre mais moyennement inégalitaire, l'homogénéité des niveaux de vie engendrant moins de tensions sociales,
- une dépendance aux autres territoires, dont l'agglomération agenaise, en termes d'emplois
- une faible artificialisation des sols
- une volonté politique résolument tournée vers les énergies renouvelables et les actions de transition écologique

Le risque pour l'Albret serait une détérioration de la part de la population active sur l'ensemble de la population et un recul des services de proximité notamment eu égard à la population vieillissante, donc une perte d'attractivité.

Les enjeux pour l'Albret consistent donc en :

- le **développement économique** au sens large et le soutien aux activités porteuses telles que l'agriculture et la viticulture (et à leurs **transitions**)
- le renforcement de **l'offre touristique** à travers notamment la valorisation du patrimoine historique et l'aménagement et la préservation des aménités naturelles
- la poursuite de la **transition énergétique** amorcée en soutenant les projets d'énergies renouvelables et de **mobilité**
- le renforcement des **services de proximité** par **revitalisation** des cœurs de villes et villages et l'accompagnement des artisans et commerçants dans leur **montée en compétence** de tous ordres, notamment numérique,
- le soutien au dynamisme d'**emploi** et à la **formation**

3. Co-construction d'une stratégie territoriale

Le contrat de développement et de transition vise à impulser une dynamique de développement profitable pour le territoire, en fonction de ses spécificités, et respectueuse des orientations-cadres des schémas régionaux.

La stratégie de développement territorial de ce programme contractuel se veut : dans la continuité avec les contrats antérieurs, d'une part, en adéquation avec le Contrat de Relance et de Transition Environnementale (CRTE) conduit par l'Etat d'autre part, et enfin, avec l'appel à candidatures relatif aux volets territoriaux des prochains programmes européens 2023-2027 Dispositif Local des Acteurs Locaux (DLAL) des fonds européens.

L'objectif est d'aboutir à l'identification de projets générateurs d'attractivité, d'appui au développement, à la revitalisation économique pour les projets les plus structurants

Le comité de pilotage du 17 février 2022, fort de constat partagé, a adopté la stratégie territoriale suivante pour le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 :

□ **Axe stratégique 1 : Valorisation touristique du territoire d'Albret Communauté par son patrimoine et l'offre culturelle**

Avec des capacités d'hébergements touristiques de moitié inférieures à la moyenne régionale et des aménités patrimoniales et paysagères remarquables, le secteur économique du tourisme est un levier de développement pour le territoire.

Sous axe 1.1 : Mise en valeur touristique du territoire par la restauration du patrimoine et le développement de l'offre culturelle

Sous axe 1.2 : Développer les capacités d'hébergement

□ **Axe stratégique 2 : Promouvoir un développement économique endogène**

L'identité du territoire est marquée par des secteurs agricoles caractéristiques (viticulture, céréales), qui représentent 17% de l'emploi du territoire et portent des projets innovants et ambitieux. Avec 34% de communes non-centres (ne disposant pas de l'essentiel du panier d'équipements et de services), l'artisanat et le commerce sont des enjeux fort pour le territoire car il représente l'autre source principale de création d'emplois et sont tout autant essentiels à un maillage territorial efficace en services de proximité.

Sous axe 2.1 : Développer des lieux propices à l'épanouissement des talents et au développement économique

Sous axe 2.2 : Appuyer les filières et les acteurs économiques majeurs du territoire dans leur projet de développement

Sous axe 2.3 : Développer l'accès aux services pour conforter l'attractivité du territoire

□ **Axe stratégique 3 : Poursuivre la transition énergétique et environnementale**

Le développement de carburants alternatifs aux produits pétroliers et des mobilités solidaires, la mise en œuvre de circuits-court pour l'alimentation et les projets collectifs de méthaniseurs correspondent à l'inscription de la transition énergétique et environnementale dans un territoire rural et agricole où cette problématique est un axe fort du projet de territoire (Territoire à Energie Positive). La principale consommation d'énergie finale concerne en effet les transports (4 MWh de plus par habitant et par an qu'en Région Nouvelle-Aquitaine)

Sous axe 3.1 : Promouvoir les mobilités solidaires et durables

Sous axe 3.2 : Promouvoir les circuits courts et l'économie circulaire

Sous axe 3.3 : Promouvoir les énergies renouvelables